



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit international

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit international

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004435

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit international* est une formation classique de l'Université de Strasbourg (UDS), qui y est proposée depuis de nombreuses années. Portant sur le droit international à la fois public et privé, cette formation permet d'envisager des débouchés professionnels variés : juriste au sein d'une entreprise déployant son activité au niveau international ou dans un cabinet d'avocats ayant des affaires de portée internationale ; juriste au sein d'une organisation internationale (service juridique, greffe d'une juridiction internationale...), d'une organisation non-gouvernementale (ONG) ; fonction publique (dans le domaine de la diplomatie notamment) ; enseignant-chercheur (après une thèse de doctorat).

Cette mention a toute sa place dans l'offre de formation de l'établissement et présente également un bon positionnement au niveau régional, ainsi qu'au niveau national. Cela tient à la démarche pédagogique assez originale (quoique suivie dans quelques autres universités) visant à combiner les dimensions publique et privée du droit international. Ainsi, si la mention ne compte qu'une unique spécialité (*Droit international*), deux parcours de spécialisation sont proposés, permettant aux étudiants d'orienter leur formation plutôt vers le droit international public ou le droit international privé. La spécialité a une finalité exclusivement recherche et la mention est adossée à deux laboratoires de recherche de l'établissement (le Centre d'études internationales et européennes, CEIE et le Centre de droit privé fondamental, CDPF), auxquels sont rattachés les dix enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Reposant sur une seule spécialité *Droit international*, la seconde année (M2) de la mention *Droit international* a une structure simple et d'une bonne lisibilité. En revanche, l'articulation entre les deux années de master n'est pas claire, et la seconde année est construite de manière déconnectée - sans continuité - par rapport aux premières années de master (M1) de l'UDS (et en particulier du M1 de la mention *Droit de l'union européenne* dont le programme est commun avec la présente mention) dont sont issus la majorité des étudiants du M2, au terme d'une sélection par l'équipe pédagogique. Aucune information n'est fournie dans le dossier sur le M1 en dehors des intitulés et contenus des unités d'enseignement et des effectifs et taux de réussite communiqués dans le tableau d'indicateurs.

Le M2 de cette mention suit un objectif scientifique bien identifié dont l'originalité relative tient à sa double dimension, à la fois de droit international public et de droit international privé, qui lui assure un bon positionnement au niveau régional et même national. L'unique spécialité de la mention est à finalité recherche. Aucun professionnel n'intervient dans la formation, ce qui en constitue une limite même au regard de sa finalité « recherche », et les étudiants ne sont par ailleurs pas tenus de faire un stage en milieu professionnel. Néanmoins, les stages sont encouragés et, le cas échéant, appuyés par l'équipe pédagogique, mais ils ne sont pas prévus dans la maquette de la formation.

L'organisation pédagogique du M2 de la mention est globalement bonne. Son programme pédagogique est intéressant et cohérent, quoique certains enseignements paraissent assez généraux pour une formation de niveau M2. Les modalités d'examen sont judicieuses (épreuves écrites, grand oral, mémoire de recherche donnant lieu à une soutenance) et visent à l'acquisition d'aptitudes variées. La préparation des étudiants dans le cadre d'un séminaire de méthodologie constitue à cet égard un élément fort de la démarche pédagogique. Cette mention donne lieu à une mutualisation : si le choix des étudiants d'une matière en dehors de celles propres à la spécialité (cours relevant d'un autre M2 de la Faculté de Droit ou de l'Institut des hautes études européennes, IHEE ou de l'Institut d'études politiques, IEP) est encadré par une autorisation de l'équipe pédagogique, en revanche la mutualisation présente un risque de surpopulation des unités d'enseignement de la mention. En effet, certains enseignements de la mention attirent des étudiants d'autres mentions en grand nombre.

L'équipe pédagogique, composée de dix enseignants-chercheurs, est solide. La seconde année de la mention est adossée à deux laboratoires de recherche, en adéquation avec sa double dimension droit international privé et public. Par ailleurs, si la seconde année de la mention ne s'inscrit pas dans le cadre de relations internationales ou d'échanges internationaux établis et formalisés, des liens informels avec des universités étrangères et des universitaires étrangers existent et donnent une certaine ouverture à cette formation, qui n'est par ailleurs pas adossée aux milieux socio-professionnels. Le pilotage de la mention est opéré par l'équipe pédagogique, sans constitution d'un conseil de perfectionnement ; les étudiants ne sont pas non plus invités à évaluer la formation.

Les effectifs de la seconde année de la mention sont bons compte tenu du fait qu'il n'y a qu'une seule spécialité (31 étudiants inscrits en 2009, 44 en 2010), ce qui témoigne de l'attractivité de cette formation. En revanche, la faiblesse du taux de réussite (52 %) révèle que l'effectif est probablement trop élevé par rapport aux exigences de l'équipe pédagogique, malgré la sélection des étudiants sur dossier. Les taux d'insertion professionnelle annoncés sont élevés (83 % pour 2007 et 100 % pour 2008), mais la nature des emplois n'est pas précisée, de même que le taux de poursuite en doctorat.

- Points forts :

- La double dimension droit international public et droit international privé, originale et louable.
- La qualité de l'équipe pédagogique et son adéquation avec les objectifs de la mention.
- La pertinence du séminaire de méthodologie pour l'acquisition des aptitudes transversales.

- Points faibles :

- La mention ne consiste qu'en une année de M2 « suspendue » et conçue sans continuité avec les M1 dont proviennent les étudiants, en particulier du M1 de la mention *Droit de l'union européenne* dont le programme est commun avec la présente mention.
- La dimension professionnelle de la formation est trop faible (pas d'intervenants professionnels), même pour un parcours à finalité exclusivement recherche.
- Le pilotage de la mention n'est pas satisfaisant, notamment en ce qui concerne la politique d'évaluation par les étudiants et le suivi des diplômés.
- Faiblesse du taux de réussite.

Recommandations pour l'établissement

Une mention de master est une formation qui devrait être conçue sur deux années et la mention *Droit international* devrait répondre à cette exigence.

Il serait souhaitable d'accroître la dimension professionnelle de la mention, qui apparaît trop limitée (finalité exclusivement recherche de l'unique spécialité ; portée « professionnalisante » trop faible même pour un parcours à finalité recherche).

Il serait souhaitable d'améliorer le pilotage de la mention, en mettant en place un conseil de perfectionnement ainsi qu'un dispositif d'évaluation par les étudiants de la formation, et de bénéficier d'une aide de l'établissement pour une politique de suivi des diplômés. Le faible taux de réussite devrait conduire à une sélection plus rigoureuse des étudiants.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (rempli par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1				121	111
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2				31	44
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)				58	
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant				0	2
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)				25	
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)				52	
Taux de poursuite en doctorat					
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.		83	100		
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention					



Appréciation par spécialité

Droit international

Cette mention n'ayant qu'une spécialité *Droit international*, voir l'appréciation de la mention.



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Droit international

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3MA130004435

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation.

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Réponse :

On relève que, selon l'évaluation AERES, la solidité de l'équipe pédagogique ainsi que son adéquation avec les objectifs de la formation sont confirmés. La double formation, droit international privé et droit international public, qui constitue l'une des originalités de ce Master 2, reçoit également les louanges des évaluateurs. Au demeurant, cette formation, dont la maquette est reconduite avec de petites modifications par rapport aux maquettes précédentes, a toujours été très positivement évaluée (A ou A+). Elle obtient la note C.

Les critères qui mènent à une telle notation sont essentiellement des critères administratifs qui dépassent et fortement déçoivent l'équipe pédagogique composée de professeurs et de maîtres de conférences de renom dans leurs spécialités respectives. Il en va ainsi de la « faiblesse » constatée par l'AERES en ce qui concerne le lien entre le master 2 évalué et le Master 1 qui devrait lui servir de soubassement. La question est beaucoup plus générale et concerne l'articulation entre Master 1 et Master 2 dans toutes les Universités françaises. Cela ne relève point des compétences de l'équipe pédagogique de la formation évaluée. On ajoutera que presque les 3/4 des candidats (très nombreux, du reste) à l'admission à cette formation ne proviennent pas du Master 1 de la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg, mais d'autres Facultés de Droit françaises, d'IEP et, surtout, vu le caractère par définition international de la formation, de l'étranger (Asie, Amérique latine, Canada, Europe de l'Est ou Afrique). Pour l'immense majorité des candidats, le lien entre Master 1 et Master 2 est donc sans aucune pertinence.

Pose également problème l'attribution de la note C pour autant qu'elle est basée sur l'absence d'évaluation formelle de la formation de la part des étudiants. Ce que nos étudiants pensent de notre formation nous intéresse au plus haut degré et régulièrement nous leurs demandons leur avis, mais il est vrai qu'il n'y a pas pour le moment de procédures formalisées à cet égard. Cela dit, la valeur scientifique d'une formation, surtout de niveau Master 2, ne dépend pas de l'existence de tels procédés parfois superficiels, parfois un brin démagogiques. Nos étudiants s'inscrivent dans notre formation pour acquérir des connaissances à un niveau d'excellence et, surtout, un mode de raisonnement autonome face aux défis du droit international dans le monde contemporain.

Une autre «faiblesse» constatée par les évaluateurs AERES est le fait qu'il n'y a pas d'interventions de professionnels extérieurs. Tout d'abord, il y a de multiples interventions d'enseignants venant de plusieurs pays étrangers qui apportent leur méthodologie différente, sans oublier les liens informels mais vivants avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. Quoi qu'il en soit, de manière plus générale, notre formation est un Master 2 «recherche». Si nous encourageons nos étudiants à effectuer des stages professionnels, soit pendant, soit immédiatement après leur formation, nous préférons évaluer leur vraie capacité scientifique par le biais de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire de recherche sur un sujet original qu'ils choisissent librement. Par ailleurs, le fait que plusieurs professeurs ou MCF membres de l'équipe pédagogique sont ou ont été avocats, conseillers d'Etats devant des juridictions internationales, officiers de l'OTAN, secrétaire général de l'Institut international des Droits de l'Homme, consultants-experts auprès d'organisations internationales.

Enfin, l'AERES évalue négativement la «faiblesse du taux de réussite». Il est certain qu'il peut y avoir des échecs que nous regrettons d'ailleurs profondément. Au demeurant, nous préférons recruter un peu plus largement quitte à courir le risque de certains échecs aux épreuves pour certains de nos étudiants que recruter uniquement ceux qui nous paraissent (mais comment jamais savoir) de très bons éléments dans le domaine du droit international privé ou public.